

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/12/2024 - 176414 - 2014 B 10387 - 802 316 919 - 1 SIAM THAI



N° 2065-SD

2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre ou Jute du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le

01012023

et clos le

31122023

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)
70 BOULEVARD SAINT MARCEL
75005 PARIS

SIRET 8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5 Mél: huorsong@orange.fr

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Restauration de type rapide

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15 % 37 199

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 236 quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodacies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé

SAGE GENERATION EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

HUOR LEANG SONG

Expert Comptable

HUOR LEANG EXPERT COMPTABLE
58 AVE DE CHOISY BAT A-21
75013 PARIS

Tél: 01 53 60 83 98/Fax: 01 45 86 50 65

Tél:

CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Lieu

PARIS

SIRET: 334 311 578 00036

Téléphone et nom du signataire

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF)

Prestataire :



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		70 BOULEVARD SAINT MARCEL 75005 PARIS				
SIRET		8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2	Durée de l'exercice précédent *		1 2	
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	35 000	012	35 000	
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	72 456	030	48 271	24 185
	Immobilisations financières *(1)	040	3 255	042		3 255
	Total I (5)	044	110 711	048	48 271	62 441
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	2 572	052	2 572	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *					
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	11 100	066		11 100
	Créances (2)	068		070		
	Clients et comptes rattachés *					
Autres *(3)	072	15 970	074		15 970	
Valeurs mobilières de placement	080	80 200	082		80 200	
Disponibilités	084	102 271	086		102 271	
Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	212 113	098		212 113	
	Total général (I+II)	110	322 824	112	48 271	274 553
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	2 500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	250	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau			134	116 425	
	Résultat de l'exercice			136	46 900	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I	142				166 075
Provisions pour risques et charges			154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	5 784	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	2 950	172	102 694	
	Comptes courants d'associés			173		
	Autres dettes			175		
Produits constatés d'avance			174			
Total III	176				108 478	
	Total général (I + II + III)	180			274 553	
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	516	Prix de vente hors TVA des immobilisations créées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMpte de RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 602 seconde à bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)		[Néanç <input type="checkbox"/>] Exercice N clos le 13.11.2023
A – RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	219 215 217	210 214 218 557 655
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 557 672
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 143 032
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 (1 008)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 48 332
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	243	523		244 1 960
	Rémunérations du personnel *				250 1 311 322
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 75 007
	Dotations aux amortissements *				254 6 088
	Dotations aux provisions				255
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259 260			262 3 24
	Total des charges d'exploitation (II)				264 505 131
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					
	Produits financiers (III)	280	11	Charges financières (V)	294 71
	Produits exceptionnels (IV)				296
	Charges exceptionnelles (VI)	347 348			300
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 5 580
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	46 900	314
Réintégraisons	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318
	Provisions non déductibles *				322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324 5 580
	Divers *, dont intérêts excédentaires des créances des associés 247	écart de valeurs liquidatives sur l'OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 quinzièmes D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sixties)	986	ZPU-TE (44. octies A)	987	342
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixties A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991	Investissement et au capital 44. trigesies	344	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 quinzièmes D)	249	251
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexages)	992	Zone de développement prioritaire 44. pentages	993	
	Créance due au report en arrière du déficit				350
	Déduction exceptionnelle (Art 39. dixies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39. dix. 1) 643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39. dixies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39. dix. 2) 647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39. dixies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art 39. dixies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39. dixies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39. dixies G) 649		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS					
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				352 53 400 554
	Déficits antérieurs reportables *	15 281	dont imputés sur le résultat :		353
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
	Bénéfices col. 1	Déficit col. 2			351 3 192 352

SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 28 JUIN 2024

Le vingt huit juin, l'an deux mille vingt quatre , à dix heures, l'associé unique de la société **1 SIAM THAI** s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire et au siège social.

Etais présent :

Monsieur WORACHINA Sitangkhan
propriétaire de..... 250 Actions

250 Actions

Soit la totalité des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est Présidée par **Monsieur WORACHINA Sitangkhan**, Président de la société.

Le Président dépose :

- un exemplaire des statuts de la société,

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31/12/2023;
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

WS

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus du Président ;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture de ses rapports, il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 46.900 euros.

L'Assemblée donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions prévues par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation du bénéfice de l'exercice soit 46.900 euros au poste de report à nouveau.

A titre d'information, il n'existe aucune distribution de dividendes au

WS

cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Monsieur WORACHINA Sitangkhan

